

Mode opératoire pour une demande d'exonération facultative de taxe enlèvement ordures ménagères

La demande (formulaire)

Votre demande d'exonération pour la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères doit être renouvelée **chaque année**.

Votre dossier doit se composer de :

- Formulaire à remplir attestant que l'entreprise demande l'exonération de la TEOM (formulaire ci-après également téléchargeable sur notre site internet www.loireforez.fr rubrique téléchargement)
- Justificatifs à réunir et à joindre à votre demande (**merci de bien vérifier les documents obligatoires**)

Le calendrier (délai à respecter impérativement)

La demande écrite d'exonération de TEOM doit être envoyée avant le 31 juillet de l'année N pour une exonération fiscale effective en année N+1.

Cette mesure étant applicable **pour l'imposition 2021**, les demandes doivent être formulées avant le **31 juillet 2020**.

Votre dossier (formulaire et justificatif) doit être envoyé :

- **soit en lettre recommandée** à : Loire Forez agglomération - Service ordures ménagères - 17, boulevard de la Préfecture - CS 30211 - 42605 MONTBRISON cedex.
- **soit par mail** en précisant dans l'objet « REDEVANCE SPECIALE » : redevancespeciale@loireforez.fr. **merci de vérifier qu'il a bien été réceptionné.**

L'instruction par Loire Forez

Loire Forez inscrira ainsi l'entreprise sur une liste nominative pour l'exonération facultative de la TEOM pour l'année N+1.

Le service déchet se chargera de la vérification technique.

Cette liste, une fois validée et complète devra être signée et tamponnée par le Président de la Communauté d'agglomération.

Le conseil communautaire de Loire Forez se réunira avant le 15 octobre (délai de rigueur pour que les exonérations soient applicables au 1^{er} janvier : art. 1639 A bis-II.1 du CGI).

Toutes les demandes incomplètes ou transmises en dehors des délais de rigueur ne seront pas prises en compte.



17, bd de la Préfecture
CS 30211
42605 Montbrison cedex
Tél. : 04 26 54 70 00
agglomeration@loireforez.fr
www.loireforez.fr

Formulaire de demande d'exonération facultative année N pour exonération fiscale N+1

1- Désignation du propriétaire (ou exploitant du local)

NOM (en capitales) :.....

PRENOM :.....

SIRET (**obligatoire**) :.....
.....

Dénomination sociale :.....

Adresse (si différente de celle du local) :
.....
.....

En cas de location du local, NOM, prénom et adresse du propriétaire :
.....
.....

2- Situation du local commercial

Commune :.....

Adresse du local :.....
.....

Activité commerciale :.....

Référence cadastrale du local (identification de la parcelle et de la section) :

N° de section : __

N° de plan : ____

N° invariant (**obligatoire**) : _____

Informations figurant sur le relevé de propriété qui peut être fourni sur demande écrite ou par mail par le service du cadastre situé à Montbrison.

Email : cdif.montbrison@dgfip.finances.gouv.fr



17, bd de la Préfecture
CS 30211
42605 Montbrison cedex
Tél. : 04 26 54 70 00
agglomeration@loireforez.fr
www.loireforez.fr

3- Motif de la demande d'exonération de TEOM

(Cochez la case correspondante à votre situation).

Les locaux à usage commercial (industriel, artisanal) ne génèrent **aucune ordure ménagère** nécessitant l'intervention du service de ramassage collectif. Tous vos déchets sont collectés par un prestataire privé ou déposés dans les déchèteries de Loire Forez pour un montant équivalent à votre TEOM.

* Copie de votre taxe foncière : oui non

* Copie des bons d'enlèvements des déchèteries : oui non

* Attestation de prise en charge de vos déchets par un prestataire privé : oui non

Les locaux ne génèrent aucune ordure ménagère nécessitant l'intervention du service de ramassage collectif en raison d'une cessation d'activité (justificatif à remettre).

* Document justifiant la radiation de l'entreprise au registre du commerce

* Déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'y a aucun repreneur

ATTENTION :

Si aucun justificatif ne nous est transmis, la convention fait foi. Une facture sera générée et devra être réglée

Les locaux sont assujettis à la redevance spéciale dans la mesure où la production est supérieure à 360L par semaine, tous flux confondus (convention avec Loire Forez).

Les déclarations consignées sur la présente déclaration sont certifiées exactes par le soussigné.

A :

Le :

Signature :

Cadre réservé à Loire Forez agglomération

Décision concernant la demande d'exonération :

Accordée

Refusée

Motif :